

PANEEM facilite l'inscription aux programmes d'indemnisation de la Claims Conference.

PANEEM est utilisé comme vérification d'identité et preuve de vie.

Vous pouvez maintenant, confortablement installé chez vous et à votre convenance, confirmer votre identité plutôt que de demander un certificat de vie papier, le faire certifier et l'envoyer pour vérification à la Claims Conference.

PANEEM vous aidera à confirmer votre identité plus rapidement afin de recevoir au plus vite votre paiement.

IMPORTANT: Veuillez utiliser PANEEM uniquement si vous avez reçu un e-mail ou une lettre vous demandant de vérifier votre identité à l'aide de PANEEM.

Qu'est-ce que PANEEM?

PANEEM est un système de vérification d'identité en ligne, sécurisé, rapide et ne nécessitant pas de support papier. Il est conçu pour simplifier le processus de vérification d'identité, si bien que les survivants seront en mesure de recevoir les versements plus rapidement. L'inscription prend entre 5 et 10 minutes lorsqu'elle est effectuée par une personne à l'aise avec les technologies. Certains peuvent avoir besoin d'aide pour utiliser cette technologie, c'est pourquoi nous vous encourageons à demander l'aide d'une entité digne de confiance.

Pourquoi les survivants doivent-ils utiliser PANEEM?

Afin de pouvoir continuer à percevoir les compensations, le gouvernement allemand, qui est à la source de ces paiements, demande la vérification de l'identité des survivants. Veuillez utiliser PANEEM uniquement si vous avez reçu un e-mail ou une lettre vous demandant de vérifier votre identité à l'aide de PANEEM.

Quels programmes nécessiteront PANEEM?

Tous les survivants qui reçoivent une compensation de la Claims Conference sont invités à utiliser PANEEM, soit les bénéficiaires des rentes de l'Article 2 (A2), CEEF ou RSP et les destinataires des paiements du Hardship Fund Supplemental (HFS).

De quoi avez vous besoin pour la procédure PANEEM ?

- De votre numéro à 7 chiffres de la Claims Conference (indiqué sur tous les courriers de la Claims Conference);
- **UNIQUEMENT POUR LES CITOYENS ISRAÉLIENS** - Numéro d'identité israélien : Si vous disposez de ce document, ce numéro peut être utilisé à la place du numéro d'enregistrement à 7 chiffres pour vous connecter à l'application.

- D'un document d'identité avec photo délivré par le gouvernement (ce document d'identité doit comporter une photo, la date de naissance et peut être utilisé au-delà de sa date d'expiration. Par exemple, un passeport, un permis de conduire, un certificat de naturalisation, une carte d'identité ou une Green Card);
- De votre date de naissance;
- D'une adresse e-mail ou d'un numéro de téléphone pour notifier les résultats de PANEEM (approuvé, non approuvé ou en attente);
- D'un portable, d'une tablette ou d'un ordinateur pouvant être connecté/e à Internet et possédant une caméra.

Où puis-je trouver mon numéro d'enregistrement?

Il s'agit d'un numéro à 7 chiffres indiqué dans toute correspondance avec la Claims Conference, en particulier sur le courrier que nous vous avons envoyé au sujet de PANEEM.

Quelle date de naissance doit être utilisée?

Dans le courrier concernant PANEEM nous avons mentionné la date de naissance que nous avons dans votre dossier. Assurez-vous d'utiliser le format suivant: mois/jour/année (par ex. pour le 1er décembre 1940, inscrivez 12/01/1940). Si votre document d'identité actuel indique une date de naissance différente de celle qui est indiquée dans notre courrier, veuillez contacter la Claims Conference immédiatement.

Comment accéder à PANEEM?

Tout d'abord, assurez-vous que vous avez un appareil connecté à internet. Vous pouvez accéder à PANEEM sur notre site internet [Paneem.claimscon.org](https://www.claimscon.org), depuis un portable, un ordinateur ou un ordinateur portable possédant une caméra.

Si vous possédez une portable ou une tablette, PANEEM est également disponible sous forme d'application que vous pouvez télécharger depuis l'[Apple Store](#) présent sur votre iPhone et iPad ou [Google Play](#) sur un appareil Android en indiquant "PANEEM".

Où puis-trouver les instructions pour m'enregistrer/m'authentifier sur PANEEM?

<https://www.claimscon.org/PANEEM-helpful-resources/>

Quelle est la différence entre ENREGISTREMENT et AUTHENTIFICATION?

L'enregistrement doit se faire lors de la première utilisation de PANEEM. Tout d'abord, vous devez télécharger l'application si vous utilisez un portable ou un iPad ou aller sur notre site internet. Puis, vous devez prendre un selfie avec PANEEM ainsi que la photo du recto de votre document d'identité délivré par votre gouvernement. Dans le cas où des informations personnelles (telles que la date de naissance) figurent au verso du document d'identité, vous devrez également prendre une photo du verso de votre document d'identité.

L'authentification doit se faire après votre inscription réussie à PANEEM par le passé. Dans ce cas, vous devez allez directement sur l'application ou le site internet et prendre un selfie. Si PANEEM vous reconnaît, vous serez invité à vérifier votre nom et votre date de naissance. Si ce n'est pas le cas, vous devrez vous connecter à l'aide de votre numéro d'enregistrement et de votre date de naissance, puis prendre un selfie à l'aide de PANEEM. Vous n'aurez pas besoin de scanner votre pièce d'identité.

Comment puis-je savoir si j'ai réussi la procédure PANEEM?

PANEEM envoie une confirmation par courriel ou un texto pour informer les utilisateurs qu'ils ont terminé le processus et que leur tentative a été couronnée de succès. Vous pouvez également contrôler l'état de votre statut de vérification en retournant dans l'application, en saisissant votre numéro d'enregistrement à 7 chiffres ainsi que votre date de naissance, puis en cliquant sur le bouton « Vérifier l'état ». Dans certains cas, il se peut qu'après avoir examiné votre demande, le système ne peut finalement pas approuver la vérification. Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir réessayer PANEEM.

Veuillez alors vous connecter à paneem.claimscon.org pour répéter le processus.

Que faire si je ne parviens pas à utiliser PANEEM?

Il est compréhensible que cette nouvelle technologie puisse être difficile à mettre en œuvre pour certains cette année. Veuillez essayer d'utiliser PANEEM au moins une fois pour vérifier votre preuve de vie.

Dois-je photographier les deux côtés de mon document d'identité?

Oui, s'il y a des informations personnelles au recto du document d'identité (par ex. La date de naissance) PANEEM demandera un cliché des deux côtés du document et PANEEM devra vérifier le recto et le verso du document d'identité.

Quand dois-je m'inscrire pour bénéficier du prochain versement en provenance du Hardship Fund Supplemental?

Une preuve de vie valide doit être fournie avant le **1 novembre** de chaque année. Cependant, plus tôt vous effectuerez votre vérification PANEEM, plus tôt vous recevrez vos paiements.

Quelle est la date limite pour s'inscrire aux prochains versements des fonds A2 et RSP?

Les survivants qui reçoivent des prestations de retraite du fonds A2 ou RSP doivent fournir leur preuve de vie avant le **15 mars** afin d'éviter toute interruption dans leurs versements. Si la vérification est effectuée après la date limite, nous ne serons pas en mesure de vous verser votre pension en avril pour ce trimestre. Cependant, vous recevrez un double versement au trimestre suivant, en juillet. Nous vous encourageons vivement à effectuer la vérification PANEEM dès que possible afin de vous assurer de recevoir vos paiements à temps.

Que dois-je faire pour recevoir le paiement du Hardship Fund Supplemental en 2026?

Si vous avez reçu des paiements du Hardship Fund Supplemental (HFS) au cours des années précédentes, la seule condition pour recevoir le paiement du Hardship Fund Supplemental en 2026 est une validation par le biais du PANEEM. Une lettre sera envoyée à votre dernière adresse connue et enregistrée par la Claims Conference et il vous suffira alors d'effectuer une validation via PANEEM. Veuillez vous assurer d'envoyer systématiquement une notification écrite et signée à la Claims Conference en cas de changement d'adresse ou de compte bancaire. ([cliquez ici](#) pour obtenir les coordonnées)

Quel est le délai pour le paiement HFS ?

Chaque survivant éligible doit valider sa demande via PANEEM dès que possible. Une fois la demande validée, le paiement devrait être effectué dans un délai de huit à dix semaines. Si 10 semaines se sont écoulées depuis la validation PANEEM et qu'aucun paiement n'a été reçu, veuillez contacter la Claims Conference.

Quel est le calendrier des paiements A2 ou RSP?

Les paiements sont effectués trimestriellement en avril, juillet, octobre et janvier. Si vous effectuez votre vérification de preuve de vie avant la date limite du 15 mars, votre prochain paiement sera versé début avril. Si vous effectuez la vérification après la date limite, votre paiement sera versé au cours du trimestre suivant.

Les héritiers ont-ils droit au paiement HFS?

Les bénéficiaires HFS doivent être en vie au moment du paiement HFS ; les héritiers ne sont pas éligibles pour recevoir le paiement HFS. Exception : les héritiers peuvent être éligibles pour recevoir le paiement HFS si le demandeur a fait une première demande et que le formulaire de demande était toujours en cours de traitement au moment de son décès.

Les conjoints ont-ils droit à une pension de réversion?

Les conjoints ou partenaires domestiques des bénéficiaires de pension peuvent avoir droit à une pension de réversion pendant une période maximale de neuf mois sous certaines conditions, notamment une preuve de mariage ou de partenariat domestique reconnu. L'éligibilité dépend de facteurs tels que le statut du conjoint, l'historique des paiements du bénéficiaire de la pension et l'existence d'autres compensations. Pour connaître les conditions détaillées, veuillez contacter la Claims Conference.

Que faire si je dois modifier mes coordonnées bancaires ? Est-ce possible via l'application PANEEM?

Non, ce n'est pas possible. Si vous devez modifier vos coordonnées bancaires, vous devez nous contacter immédiatement et nous fournir une notification écrite et signée contenant les informations mises à jour. Ce document peut être envoyé par courrier postal ou électronique. Vous pouvez également mettre à jour votre adresse et vos coordonnées bancaires en ligne via le [Survivor Portal](#).

Comment réussir à prendre une photo de soi-même ?

- Assurez-vous d'un bon éclairage (ni trop sombre, ni trop lumineux, ni trop éblouissant)
- Retirez tout ce qui cache votre visage (comme un chapeau, des lunettes ou un masque).
- Placez-vous directement en face de l'appareil mobile ou de l'ordinateur afin que votre visage soit entièrement visible par la caméra. Vous n'avez pas besoin d'être assis bien droit.
- Gardez les yeux ouverts pendant la prise de photo.
- Essuyez l'appareil photo avec un mouchoir en papier afin que l'objectif soit propre et que la photo ne soit pas floue.
- Appuyez votre appareil mobile contre une surface plane s'il vous est difficile de le tenir immobile.

Comment prendre correctement une photo de votre pièce d'identité ?

- Assurez-vous que l'intégralité du document apparaît dans le cadre et est bien capturée.
- L'image doit inclure toutes les informations figurant sur la pièce d'identité.
- Ne couvrez pas le document avec vos doigts.
- Si vous utilisez un téléphone ou une tablette, posez le document sur une surface plane pour capturer l'image.
- Évitez les fonds blancs lorsque vous prenez une photo d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement, car ces photos peuvent ressembler à une copie du document et ne pas paraître authentiques.
- Assurez-vous que la photo n'est ni trop sombre ni trop claire et que le texte est lisible.
- Assurez-vous également qu'il n'y a pas de reflets et que l'image n'est pas floue.

Besoin d'aide?

Europe:

Tel: +49 69 970 7010

Email: A2-HF-CEEF2@claimscon.org

Israël et l'Ex Union soviétique:

+972-(3)-519-4400

(Tel Aviv de l'intérieur d'Israël)

03-519-4400

Email: Paneemil@claimscon.org

USA

et Tous Les Autres Pays:

Tel: +1-646-536-9100

Email: info@claimscon.org